

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le - 8 JUIL. 2020

ID : 056-215601626-20200701-DB20200717-DE



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

—————  
Séance Publique  
Mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020  
—————

**SOUTIEN A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET AU RASED – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Christian PERRIEN, Anne-Valérie RODRIGUES, Jean-Guillaume GOURLAIN, Marianne POULAIN, Antoine GOYER, Patricia QUERO-RUEN, Claude ORVOINE, Pascaline ALNO, Cédric ORVOEN, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Hélène BOLEIS, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Yolande ALLANIC, Emmanuelle TROCADERO, Sylvain BRITEL, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES.

**Absent excusé ayant donné pouvoir :**

Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE

**Absent :** Loïc TONNERRE

Secrétaire de séance : Jean-Guillaume GOURLAIN

<b>Présents : 31</b>
<b>Pouvoir : 01</b>
<b>Absent : 01</b>

DIRECTION EDUCATION  
ENFANCE JEUNESSE SPORT

n°17

**SOUTIEN A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET AU RASED – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

Rapporteur : Hélène BOLEIS

**FORMATION PROFESSIONNELLE :**

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 1% pour l'aide financière aux établissements de formation professionnelle, soit une somme de 24,00 € par élève ploemeurois pour l'année scolaire 2020-2021.

**RASED :**

Dans le cadre du réseau d'aide aux élèves en difficulté de l'Éducation nationale, une psychologue est affectée sur le secteur de Ploemeur.

Elle sollicite une aide financière pour l'année scolaire 2020-2021 pour la mise en place d'actions pédagogiques et rééducatives.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 1% de la somme versée au soutien du fonctionnement du RASED pour l'année scolaire 2020-2021, soit 264,00 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis de la commission « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 16 juin 2020 ;

**Vu** l'avis de la commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du 18 juin 2020 ;

**Vu** le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **VALIDE** le montant de la subvention relative à la formation professionnelle à 24,00 € par élève ploemeurois
- **VALIDE** le montant de 264,00 € au soutien de fonctionnement du RASED pour l'année scolaire 2020-2021

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE**

  
Ronan LOAS,  
Maire

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.